

CPE, CNE, RMA : STOP !

La précarité se massifie depuis plus de 30 ans et ceci n'ira qu'en s'accroissant puisqu'elle est depuis institutionnalisée par les différents gouvernements de gauche (Travaux d'Utilité Collective en 1985, Contrats Emplois Solidarité en 1990) puis de droite (CIP repoussé en 1994). Est précaire celui ou celle qui ne possède rien de stable ou assuré en termes de logements, de salaires, d'embauche et de conditions de travail... (Mis à part le chantage des dominants bien sûr !). Entre cinq et dix millions de personnes sont touchées en France (mal logés, chômeurs, travailleurs à temps partiel forcés, étudiants.) Les dernières mesures attaquant les droits des travailleurs et des chômeurs (CPE, CNE, RMA et autres) ne font qu'amplifier le mouvement général de précarisation.

Le Contrat Première Embauche, adopté dans la nuit du 8 au 9 février par 51 voix pour à l'Assemblée Nationale est une véritable absence de droits pour tout les travailleurs de moins de 26 ans : deux ans de période d'essai où le patron peut licencier sans motif et sans préavis, une indemnité chômage de 14,6 euro par jour (à condition d'avoir entre quatre et six mois d'ancienneté) ; pendant ce temps les patrons sont exonérés de cotisations sociales pendant trois ans !

Le Contrat Nouvelle Embauche est quasiment identique au CPE, il s'adresse à tous les nouveaux travailleurs des entreprises de moins de 20 salariés. Cela signifie que même si le CPE est repoussé, les moins de 26 ans salariés dans l'artisanat, l'hôtellerie, les petites entreprises etc. peuvent être frappés par les régressions citées plus haut.

Le Revenu Minimum d'Activité a été créé pour pousser une partie des chômeurs de longue durée au travail obligatoire sans droits ni titres. Les malheureux bénéficiaires de cette mesure sont rémunérés 545 euro par mois pour 20 heures de travail hebdomadaire, sans indemnité journalières en cas de maladie ou d'accident. Sur ces 545 euro, le patron ne paie directement que 130 euro par mois pour environ 90 heures soit même pas 10 balles de l'heure !

Toutes ces mesures –ajoutées à l'intérim et aux radiations massives de chômeurs par exemple– permettent au patronat d'exercer légalement un véritable chantage. La main d'œuvre recrutée est désormais malléable et corvéable à souhait, virée sans aucune difficulté dès qu'elle n'est plus assez rentable ou qu'elle proteste.

L'actuelle destruction du code du travail pousse les individus à la résignation, la peur permanente de se trouver exclu, l'absence de perspectives à long terme. Etudiants, lycéens chômeurs et salariés plus ou moins précaires ont tout intérêt à se mobiliser, porter des revendications convergentes et lutter ensemble contre ces mesures qui les condamnent d'avance au nom du profit.

Pour organiser notre mobilisation nous pensons qu'il faut s'organiser dans des Assemblées Générales dans lesquelles toutes et tous ont les mêmes droits à la parole, à la proposition d'idées d'actions ou de revendications et le même poids lors des votes de décisions ; indépendamment de leur appartenance ou de leur non-appartenance à quelque organisation militante.

Démocratiques, ouvertes et souveraines, ces AG nous permettront de nous rassembler et d'être imaginatifs et créatifs pour préparer les actions, manifestations, plates formes communes de revendication permettant de créer à moyen terme le rapport de force nécessaire au retrait du CPE, du CNE, du RMA et de toutes les autres saloperies qui nous pourrissent l'existence.

Rien n'est impossible : en 1994 le « Contrat Insertion Professionnelle » (CIP) voulait imposer aux jeunes ayant un niveau de diplôme situé entre le CAP et bac + 2 des salaires inférieurs au SMIC. La mobilisation générale, les A.G. et les manifestations déterminées sur toute la métropole durant plusieurs semaines avaient permis le recul de Balladur sur le sujet.

SI ON LUTTE ON PEUT PERDRE, SI ON NE LUTTE PAS ON A DEJA PERDU !!!